

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 2 février 2009

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. BORDAT
Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. GRANDGUILLAUME - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mlle KOENDERS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mlle MODDE - Mlle MASLOUHI - M. EL HASSOUNI - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - Mme CHATILLON - M. BROCHERIEUX - M. DUGOURD - M. AYACHE - M. OUAZANA
Membres excusés : Mme GARRET (pouvoir Mme DURNET-ARCHERAY) - Mme TRUCHOT-DESSOLLE (pouvoir M. JULIEN) - M. PRIBETICH (pouvoir M. GERVAIS) - Mlle CHEVALIER (pouvoir M. DESEILLE)
Membres absents : M. HELIE - Mme VANDRIESSE

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Rue en Treppey - Déclassement partiel du domaine public communal - Engagement des formalités administratives préalable**

Mademoiselle Modde, au nom des commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

La Société Civile de Construction et Vente (SCCV) "Le Clos Saint Jean" envisage d'édifier un immeuble d'habitation sur la parcelle cadastrée section CN n°599, située 6, rue en Treppey.

Afin d'harmoniser le tracé de la rue et de permettre une construction implantée parallèlement à la voie, il a été convenu de définir un nouvel alignement au droit de la parcelle, dans le cadre d'un échange de terrains entre la Ville et la SCCV "Le Clos Saint Jean".

L'emprise dépendant du domaine public et ne présentant aucun intérêt pour la collectivité, l'échange pourrait intervenir après déclassement.

Il est proposé d'engager les formalités administratives préalables au déclassement partiel du domaine public communal de la rue en Treppey, représentant une emprise d'une superficie de 14 m².

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'écologie urbaine, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1- décider d'engager les formalités administratives préalables au déclassement partiel du domaine public communal de la rue en Treppey, représentant une emprise d'une superficie de 14 m², telle que représentée sur le plan joint au rapport ;

2- m'autoriser à signer, au nom de la Ville, tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 10/02/09

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 9 FEV. 2009



